

Compte-Rendu de la séance
Du Conseil Municipal
Du samedi 23 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt trois mai à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 18 mai deux mil vingt s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie.

Étaient présents : M. Patrick Annest, Mme Nathalie Bernard, M. Henri Juniau, Mme Lucette Leclercq, Mme Manon Lecoq, Mme Véronique Ippolito, Mme Annick Guillotin, M. Teddy Mailly, M. Sébastien Morlet, M. Stéphane Ruffieux, M. Pierre-François Salze.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Manon Lecoq

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 10 h 37 sous la présidence de Mme Lucette Leclercq, doyenne d'âge.

Election du Maire :

Mme Lucette Leclercq et M. Patrick Annest ont fait acte de candidature.

La Présidente de la séance invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenus :

Mme Leclercq : 7
M. Annest : 4

Mme Lucette Leclercq ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclarée élue et immédiatement installée.

Détermination du nombre d'adjoints :

Le Maire Mme Leclercq précise que le conseil municipal étant composé de 11 membres, le nombre de poste d'adjoints au maire ne peut excéder trois.

Le conseil municipal procède au vote.

Nombre de bulletins : 11
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) : 0

Suffrages exprimés : 11

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

: 1 pour 1 adjoint
8 pour 2 adjoints
2 pour 3 adjoints

Retenu 2 adjoints

Election des adjoints:

Madame le Maire propose de procéder à l'élection des adjoints.

Election du 1^{er} adjoint :

Mme Nathalie Bernard et M. Henri Juniau ont fait acte de candidature.

Le Maire invite à procéder au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme Nathalie Bernard : 2
M. Henri Juniau : 9

M. Henri Juniau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu, proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint :

M. Sébastien Morlet a fait acte de candidature

Le Maire invite à procéder au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) : 3
Suffrages exprimés : 8
Majorité absolue : 5

A obtenu :

M. Sébastien Morlet : 8

M. Sébastien Morlet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu, proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election des délégués (titulaire et suppléant) des Commissions Communales.

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : MM. JUNIAU H., MORLET S., Mme GUILLOTIN A.

Suppléant : Mme LECOQ M., MM. MAILLY T., RUFFIEUX S.

Commission de travaux : Tous les Conseillers

Commission des Finances : MM. ANNEST P., MAILLY T., Mme BERNARD N.

Commission Communication : Mme IPPOLITO V., MM. RUFFIEUX S., MORLET S.

Commission Fêtes et Cérémonies : Tous les Conseillers

Commission des Archives : Mmes GUILLOTIN A., LECOQ M., MM. JUNIAU H., SALZE P.-F., RUFFIEUX S.

Commission du Patrimoine communal : Mmes IPPOLITO V., LECOQ Manon, BERNARD N., M. JUNIAU H.

Commission liste électorale :

Titulaire : M. SALZE P.-F.

Suppléant : M. MAILLY T.

Commission Assainissement : MM. JUNIAU H., MAILLY T., ANNEST P.

Régie : Mme LECOQ M.

Délégué (e) Défense : Mme BERNARD N.

Représentant (e) CLECT : M. JUNIAU H.

SIVOS : M. MORLET S., Mmes LECLERCQ L., BERNARD N.

SIEGE :

Titulaire : M. JUNIAU H.

Suppléant : SALZE P.-F.

SAEP :

Titulaire : M. JUNIAU H.

Suppléant : M. RUFFIEUX S.

Question et information diverses:

Distribution de masques :

Le Conseil Départemental nous a donné des masques en tissu homologué. Ces masques sont lavables et réutilisables. Afin que chacun puisse en bénéficier, il a été décidé de distribuer un courrier aux habitants les avertissant que des permanences à la mairie seraient organisées.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme Lucette Leclercq déclare la séance close à 11 H 17.